

Les villas maritimes construites sur le littoral méditerranéen français : essai de bilan

Xavier Lafon

▶ **To cite this version:**

Xavier Lafon. Les villas maritimes construites sur le littoral méditerranéen français : essai de bilan. Archéologie des rivages méditerranéens : 50 ans de recherche, Oct 2009, Arles, France. hal-01473909

HAL Id: hal-01473909
https://amu.hal.science/hal-01473909

Submitted on 22 Feb 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les villas maritimes construites sur le littoral méditerranéen français : essai de bilan

Xavier LAFON*

Résumé. La villa maritime est née à la fin de la République sur le littoral tyrrhénien et concerne fondamentalement l'aristocratie. Il implique des constructions adaptées, notamment grâce à la présence de viviers, à un genre de vie saisonnier, dans un contexte économique et social marqué par des rivalités exacerbées.
La présence de villas proches de la mer sur le littoral français a été relevée dès le XIX^e^ siècle mais ces constructions, en partie immergées, ont été interprétées plus généralement comme des agglomérations. Une appréciation plus globale à la fois de l'architecture et des fonctions montre une très grande diversité de situations : complexes comparables aux plus grands ensembles italiens, notamment en Corse mais également dans des îles comme celle de Lérins ; villas construites au bord de la mer mais sans les caractéristiques d'une villa maritime ; bâtiments divers sans rapport avec une villa. En revanche, il reste difficile de vérifier l'importance du modèle social suggéré par les villas italiennes. L'occupation du littoral interdit de dresser une carte générale de répartition mais il existe des concentrations dans certains secteurs, en particulier sur le littoral varois mais peut-être également dans le golfe de Marseille.

Abstract.

Mots-clés. villa romaine ; agglomération secondaire ; vivier ; littoral ; occupation du sol

Keywords.

À la différence de ceux qui m'ont précédé et de la majorité de ceux qui suivent, je vais aborder un sujet sur lequel je n'ai pas directement travaillé, du moins de première main, dans le contexte régional annoncé dans le titre de cette communication. S'agissant d'un colloque consacré à l'archéologie des rivages méditerranéens, il était cependant souhaitable que la question des villas littorales d'époque romaine soit directement abordée en vue de dresser un bilan même provisoire d'un phénomène caractéristique de la civilisation romaine.
Il convient, en effet, de rappeler qu'il s'agit de la première et jusqu'au XIX^e^ siècle (et la naissance d'un tourisme de luxe sur le littoral méditerranéen) de la seule catégorie de construction utilisant les ressources du littoral destinée à abriter les classes moyennes et, surtout, supérieures de la société. Avant et après, on connaît des formes diverses d'habitat mais le plus souvent modestes comme le "village" de la Galère découvert dans les îles d'Hyères (Pasqualini 2003, p. 123-125). On mettra à part les villes portuaires et les forteresses comme le fort de l'île Sainte Marguerite construit au XVII^e^ siècle sur les ruines vraisemblablement d'une villa romaine (A. Arnaud 2003, p. 177-178 ; cf. ci-dessous). La sécurité des mers est en effet une des conditions indispensables pour l'existence de résidences aristocratiques particulièrement exposées par leur situation même à l'action des pirates et cette sécurité n'a pas été un élément permanent de l'histoire de la Méditerranée : la succession sur les mêmes sites, y compris avec de longues périodes de total abandon, de villas romaines et de fortifications militaires médiévales et modernes puis d'hôtels de

* IRAA, Université de Provence, (adresse à compléter), lafon@mmsh.univ-aix.fr

luxe n'est donc pas étonnante. L'existence d'établissements monastiques dans l'antiquité tardive constitue également une autre forme d'habitat littoral relativement diffusée, notamment sur les îles, mais très éphémère malgré là aussi quelques reprises contemporaines. Dans ce cas cette forme d'habitat correspond à une recherche explicite, du moins dans les textes, de la solitude. Malgré cela, la villa littorale romaine peut donc être considérée comme une exception jusqu'à la fin du XIX^{e} siècle en ce qu'elle concerne un habitat destinée avant tout à abriter des élites sociales dans un contexte de paix et d'échanges de toute nature.

De façon assurée (Lafon 2001), le modèle de ces constructions est d'origine italienne, plus précisément tyrrhénienne, et plus précisément encore il a pris forme entre Rome (Civitavecchia) au nord et le Golfe de Naples au sud. Le concept de villa maritime est né à la fin de la République romaine, vers 100 avant J.-C., et concerne fondamentalement l'aristocratie sénatoriale. Il implique des constructions adaptées, notamment grâce à la présence de viviers, à un genre de vie saisonnier, dans un contexte économique et social spécifique marqué par des rivalités exacerbées. En conséquence ces villas, objets de dépenses démesurées, font immédiatement l'objet de critiques violentes dans les écrits des auteurs moralistes romains au moins jusqu'au début du I^{er} siècle ap. J.-C. Elles sont en effet contraires à la morale politique dans la mesure où elles tendent à privilégier l'*otium*, le loisir, par rapport au *negotium* mais aussi à constituer des constructions contraires à la nature puisque la limite entre terre et mer se trouve, de fait, abolie : les viviers par exemple font, soit, entrer la mer dans les terres après avoir creusé des bassins ou, au contraire, projette les terres dans la mer avec la construction de digues... En même temps ces villas maritimes demeurent bien évidemment des objets convoités et leur répertoire iconographique passe dans les peintures de 3^{e} et 4^{e} styles pompéiens où se mélangent copies de la réalité et monde imaginaire.

La question qui se pose donc quand on examine les réalisations provinciales est de savoir si ce modèle, lui-même démultiplié en variantes nombreuses selon des types de côte, a été adopté, transformé ou non, par des propriétaires locaux.

Je me concentrerai ici sur le seul littoral méditerranéen (fig. 1) mais non sans avoir rappelé que ces constructions sont également présentes et connues sur le littoral atlantique pourtant soumis à des contraintes inconnues en Italie comme la marée. Certaines découvertes comme à Arrado dans le Golfe du Morbihan remontent à un XIX^{e} siècle peu avancé et les découvertes ont connu un nouvel essor depuis les années 1970, par exemple dans les environs de La Rochelle, à la pointe des Minimes (CAG 17, n° 300, p. 231). En Méditerranée, les recherches sont également très anciennes mais elles posent deux séries de problèmes : la première série, assez commune, concerne l'état de la documentation, particulièrement critique bien évidemment pour des sites aujourd'hui totalement détruits en raison de la spéculation immobilière comme de la fragilité de l'environnement littoral soumis à une très forte érosion marine. De façon générale la documentation issue des fouilles anciennes comme récentes pêche fondamentalement par l'absence de données exhaustives : comment interpréter des restes dont on ne sait qu'exceptionnellement s'ils sont "complets" ? A-t-on affaire à un ensemble ou à une partie, sachant que les mêmes éléments peuvent prendre place dans des complexes de nature très différente, sans se différencier par la nature des matériaux ou la surface ?

La seconde série de difficultés concerne le regard que l'on a porté sur ces constructions, à commencer par les identifications proposées. La méconnaissance de la réalité monumentale des villas antiques a ainsi pu conduire certains à chercher dans la liste des villes ou agglomérations connues par la littérature antique un nom en quelque sorte disponible et en conséquence à attribuer la qualité de site "urbain" à des éléments architecturaux jugés trop importants pour avoir pu appartenir à des constructions de particuliers. Régionalement, le cas le plus emblématique de ce type de démarche concerne le site de Saint-Cyr-les Lecques assimilé à l'agglomération de Tauroentum. La situation inverse, l'identification à une villa des restes d'une agglomération existe de façon quelque peu paradoxale : par exemple, le site de Tholon, commune de Martigues, est encore présenté comme une possible villa maritime dans le volume de la CAG 13/1 consacré à l'Etang de Berre (Gateau 1996, p.224). Cette difficulté d'identification n'a donc pas totalement disparu avec le développement des recherches récentes comme l'a déjà indiqué Jean-Luc fiches dans sa communication. Aux éléments de connaissance par trop incomplets s'ajoute en effet la difficulté supplémentaire d'un toujours possible changement de fonction au cours des diverses phases d'occupation et de constructions du site pris en considération. On pense en particulier à la notion de *portus* dans les itinéraires de l'antiquité tardive qui peut renvoyer aussi bien à une agglomération qu'à une (ancienne) villa

Enfin, au titre des difficultés d'approche du phénomène, on ne peut nier l'importance accordée aux changements éventuels du niveau de la mer. Il suffit de rappeler que les premières études menées de façon générale par les géomorphologues en Méditerranée depuis les années 1960' s'appuyaient sur les restes immergés de jetées portuaires mais surtout de viviers. On concluait le plus souvent, notamment en Provence, à une remontée du niveau de la mer depuis l'Antiquité et plus particulièrement l'époque romaine. Dans ce domaine les connaissances évoluent très vite et ce n'est pas mon intention de les reprendre en tant que

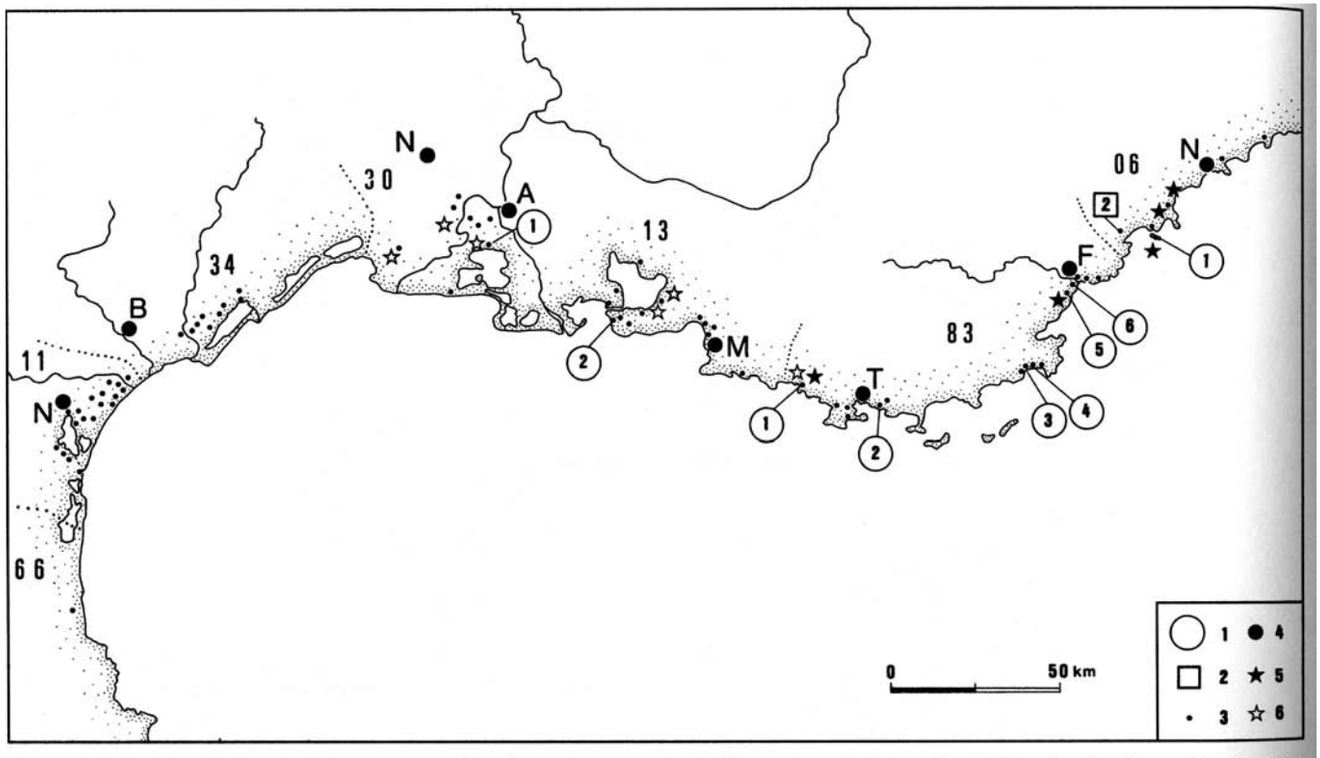


Fig. 197 – France méditerranéenne (Département des Alpes Maritimes : 06; Gard : 30; Hérault : 34; Aude : 11; Bouches du Rhône : 13; Var : 83).

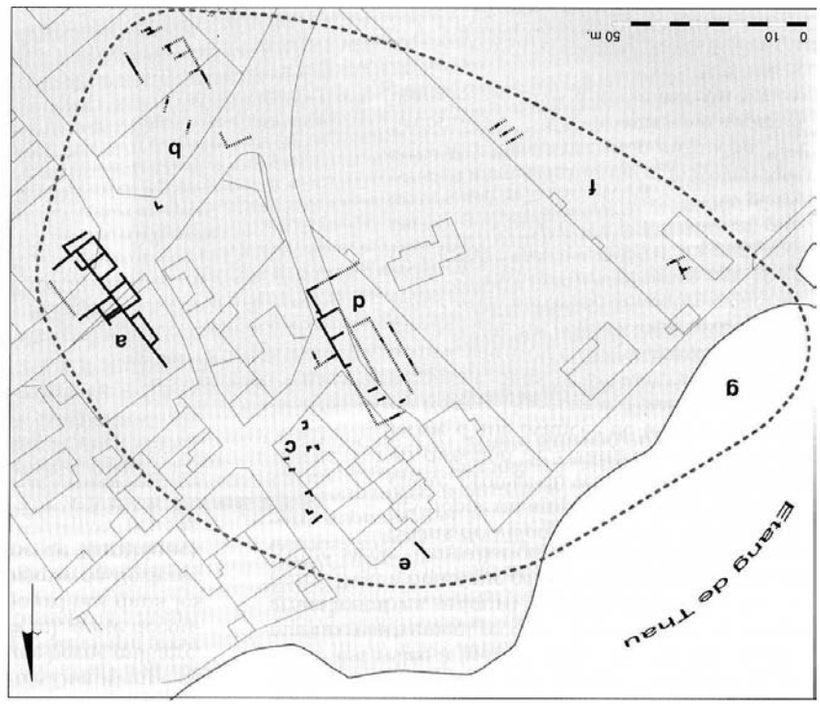
1 : Villa maritime (avec numéro du catalogue; 2 : Villa littorale (*idem*); 3 : Autre villa littorale ou maritime (FOR); 4 : Ville moderne; 5 : *Piscina*; 6 : Installation de salaison.

Fig. 1 : Carte des villas littorales et des installations de pisciculture sur le littoral méditerranéen gaulois.

telles mais on aura à revenir sur les conséquences concernant l'interprétation de certains restes archéologiques.
Les remarques qui vont suivre ont pour but de tenter de dresser une typologie élémentaire des cas de figure possibles en s'appuyant prioritairement sur des recherches récentes, tout en soulignant qu'un inventaire exhaustif est encore un objectif inabordable.

Des ensembles monumentaux

Le littoral méditerranéen français révèle l'existence de quelques ensembles comparables aux plus grandes réalisations italiennes. Certains sites sont connus depuis longtemps mais jusqu'à présent peu ont été identifiés à leur juste valeur…
Un des ensembles parmi les plus intéressants est celui de Piantarella (Corse du Sud), édifiée sur une avancée du Golfe de Sperone près de Bonifacio. Les fouilles ont été menées par Paul Agostini, au début des années 80' (Agostini 1986). Influencé par le développement des recherches alors très à la mode sur les "agglomérations secondaires", il identifie ce complexe à l'une d'entre elles. L'environnement remarquable, entre deux étendues d'eau, dans un paysage véritablement exceptionnel, s'ajoute aux techniques de construction et de décoration et surtout au plan (fig. 2) pour montrer qu'il n'en est rien : construite autour d'un péristyle, le corps central de la villa (seule partie dégagée) fait face aux îles Lavezzi. L'utilisation de l'*opus reticulatum*, exceptionnelle pour des villas en dehors de l'Italie centro-méridionale mais relativement fréquente pour de grandes villas, notamment maritimes (Lafon 2001, p. 239-240) mais aussi "fluviales" comme celle de Caumont-sur-Durance (Vaucluse) dans les provinces, confirme ce statut de "très grande villa". Au passage, les plaintes émises par Sénèque pendant son exil sur le caractère inhospitalier de la Corse (*Consolations à Helvia* 6.5 et 7.9) s'en trouvent redimensionnées car de tels monuments ne se distinguent guère de ceux construits en Italie même à la même époque.
Le site, encore menacé aujourd'hui, mériterait une étude étendue au-delà des limites du bâtiment principal, notamment dans le secteur le plus proche de l'élément "liquide", mer et lagunes. La présence d'une épave antique chargée de blocs de pierre à quelques centaines de mètres permet d'envisager pour son domaine une source de revenue spécifique, les carrières, que l'on retrouvera en Provence (cf.



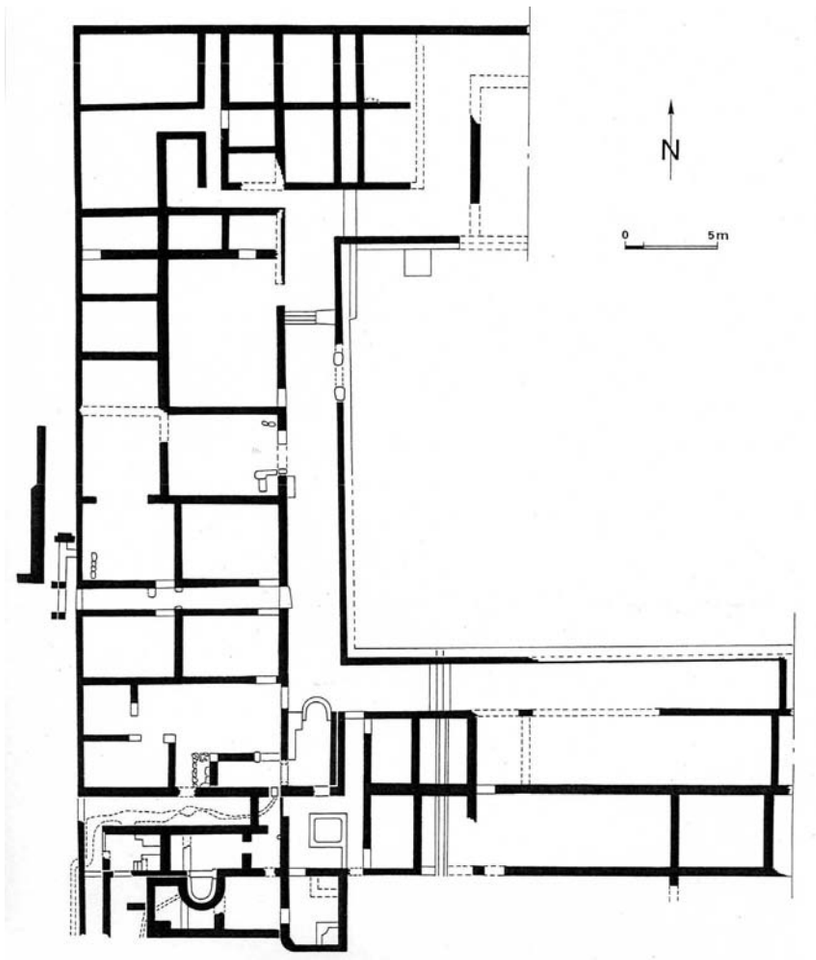


Fig. 2 : Villa de Piantarella (D'après P. Agostini : **a** : site ; **b** : plan restitué).

ci-dessous) mais qui est déjà bien attestée par une villa construite en Sardaigne, celle de Porto Conte.

Un deuxième ensemble, peut-être encore plus monumental est celui longtemps connu sous le nom de Tauroentum, désormais identifié comme on l'a vu à une villa maritime (fig. 3). Au XIX^{e} siècle des viviers ont été découverts sur le site mais désormais seule une gravure ancienne témoigne encore de son existence (Brun, 1999, fig. 786). La qualité du mobilier architectural (chapiteaux ioniques et corinthiens) comme des éléments de décor, notamment des mosaïques, conservés dans le musée local est telle que la confusion avec un monument public était tout à fait compréhensible. L'articulation en plusieurs terrasses, l'importance de l'alimentation en eaux (aqueduc) confirment la qualité du projet. La publication des fouilles réalisées dans les années 1970/1980 sous la direction de Claude Varoqueaux devrait permettre de mieux comprendre ce complexe, à commencer par sa chronologie fixée jusqu'alors à la fin du Ier siècle après J.-C. principalement d'après l'étude des enduits peints (Barbet 2008, p. 301).

Un troisième ensemble a été révélé dans un premier temps au moins grâce à la découverte de restes d'enduits particulièrement somptueux, celui du Fort de l'île Sainte-Marguerite (Barbet 2008, p. 78-80). Désormais un plan a pu être établi, témoignant là encore de la qualité du projet (Arnaud 2003a, fig. 3, p. 178) établi à l'emplacement, cas unique pour les ensembles étudiés ici, d'un habitat beaucoup plus modeste, de type "village" semble-t-il. De l'autre côté de l'ile, sur le site de l'école de voile, ont été relevés les restes d'une autre villa, beaucoup plus modeste (Arnaud 2003a, p. 181-183, fig. 5).

A côte de ces grandes villas dont, faut-il le souligner, nous ne possédons en aucun cas un plan complet et donc une estimation même sommaire de la surface au sol, on relève un groupe moins bien documenté encore mais dont l'appartenance à la précédente série est plus que vraisemblable. Se détache du lot la villa de Sénèmes (commune de Martigues) qui a fait l'objet en 1994 d'une étude dans le cadre de sa thèse par Martine Moerman, thèse consacrée à l'ensemble du port des Laurons (Moerman 1994, p. 106-168). Cette villa (fig. 4), détruite par la construction d'une centrale thermique, avait fait l'objet d'une rapide "fouille de sauvetage" dans les années 1960. Les informations disponibles sont très sommaires, quelques photos et un plan réalisé d'après elles (fig. 3). Les aménagements portuaires dégagés bien plus tard témoignent de la participation à un ensemble complexe où la villa qui devient vraisemblablement une *positio* dans l'antiquité tardive, rattachée au port de Fos joue un rôle central. En revanche, il demeure difficile d'apprécier d'après les épaves découvertes dans le port aménagé vraisemblablement très tôt (époque augustéenne ?) l'articulation entre les activités portuaires et le développement de la villa. Cette région est connue pour ces carrières dont l'une au moins a été identifiée dans les limites attribuées au domaine : l'exportation de pierres de taille est parfaitement intégrée à l'économie domaniale. Là encore une épave découverte hors des limites du port atteste de ce trafic. Les informations disponibles sur la villa elle-même sont trop limitées pour autoriser une analyse architecturale mais on relève la présence de pièces chauffées par hypocaustes et une qualité globale de la construction.

Pour se limiter au territoire provençal, des constructions comparables ont été identifiées à Cassis, Baie ou Anse de l'Arène, dans un site particulièrement bien placé au sommet d'une falaise (Rothé-Treziny, p. 795-796), ayant livré colonnes de marbre et mosaïques. Des constructions sont signalées sur la pente qui mène à la plage. L'interprétation comme une villa maritime est pour moi la plus probable. Des traces de même nature se retrouvent aussi bien à Carry le Rouet sur la pointe orientale du port (surface totale du site estimée à 4000m² avec mosaïques et marbres : Gateau 1996, p. 156) qu'à Saint-Tropez (Brun 1999, p. 685-688), Saint Raphael (*idem*, p. 679-680), Sainte Maxime (*idem*, p. 660). Dans le Languedoc et dans un contexte géographique fondamentalement différent de côtes basses, on peut proposer une hypothèse similaire pour des sites comme la pointe du Barrou à Sète (Lugand-Bermond 2001, p. 367-376) où un secteur important a livré des mosaïques et des éléments architecturaux. L'emplacement sur une avancée de terres à la jonction entre l'étang de Thau et la mer, au pied du Mont Saint-Clair est éminemment stratégique.

Des villas "ordinaires" ou des domaines complexes ?

Toutefois il faut se garder d'identifier comme villa maritime tous les restes en maçonnerie antique trouvés à proximité du littoral ! De fait plusieurs cas sont à distinguer.

Un exemple remarquable est fourni par les constructions nommées Pardigon 1/3, par opposition à Pardigon 2 (Brun 1988). La dernière nommée, très partiellement dégagée, peut malgré tout vraisemblablement entrer dans la catégorie précédente des grandes villas monumentales. En revanche celle nommée Pardigon 1/3, pratiquement entièrement fouillée, présente des caractéristiques plus "ordinaires", communes à ce que j'appellerais volontiers la "villa moyenne", avant tout centre productif même si la partie habitation est loin d'être négligeable. De fait, le plus grand espace couvert est constitué par un chaix et la façade côté mer ne présente qu'une monumentalisation limitée. Il est tout à fait remarquable que la restitution proposée ne prenne pas en compte les rapports avec le littoral pourtant très proche : le même type de villa peut en effet

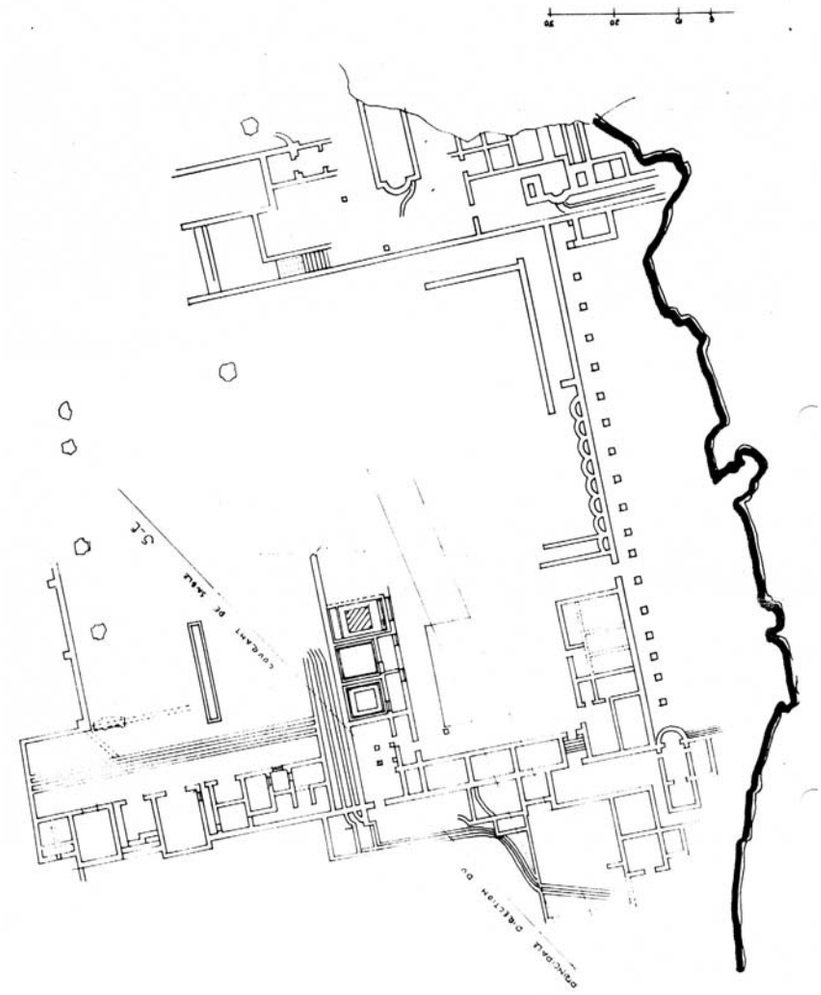


Fig. 3 : Villa de Saint-Cyr-les-Lecques (Plan inédit de Jean-Marie Gassend).

se rencontrer dans des contextes topographiques et géographiques les plus divers. Ce type de constructions était sans aucun doute très répandu sur le littoral même mais leurs restes, plus modestes, n'ont pas marqué le paysage et n'ont donc pas retenu l'intérêt des érudits et des archéologues jusqu'à une date très récente : leur découverte intervient quasi généralement dans le cadre de fouilles d'urgence alors que les grands complexes examinés précédemment ont le plus souvent étaient repérés (et souvent pillés !) depuis fort longtemps.

La question fondamentale qui se pose et pour laquelle la réponse est toujours très difficile à donner est celle de l'autonomie ou non de ces "villas moyennes" littorales, fondamentalement caractérisées comme des exploitations agricoles. Cette autonomie est seulement avérée quand on peut prouver l'isolement au moins relatif de ces bâtiments, c'est-à-dire connaître de façon assurée l'emplacement des bâtiments les plus proches, qu'ils soient de même nature ou différents. Surtout dans les zones de forte pression démographique comme semble l'être le littoral par rapport aux zones plus internes, un domaine peut, en réalité, être constitué d'un agrégat de domaines plus petits. Dans ce cas, le propriétaire comme cela est connu littérairement par la *Correspondance* de Cicéron comme surtout de Pline le Jeune hiérarchise ses villas, une seule étant équipée pour le recevoir de façon conforme à son rang. Dans la zone littorale, le choix se porte le plus souvent, du moins en Italie (Lafon 2001, p. 152-157) sur une villa proprement "maritime". Ce modèle se vérifie-t-il sur le littoral gaulois ? Un certain nombre d'indices vont dans ce sens.

La situation la plus simple est celle des petites îles comme celles de Lérins. A Sainte-Marguerite on a relevé l'existence d'une villa nettement plus importante que l'autre (terrasse, cryptoportique etc.). Compte tenu de la superficie totale de l'île, quelques hectares, et de la valeur idéologique d'un "royaume" insulaire, il est plus que vraisemblable que cette île n'appartenait qu'à un riche propriétaire sur le modèle prestigieux de Capri "achetée" par Auguste aux Napolitains ou de l'île de Brioni (Pola, en Istrie). Dans ces deux cas, on compte plusieurs "villas" mais surtout à

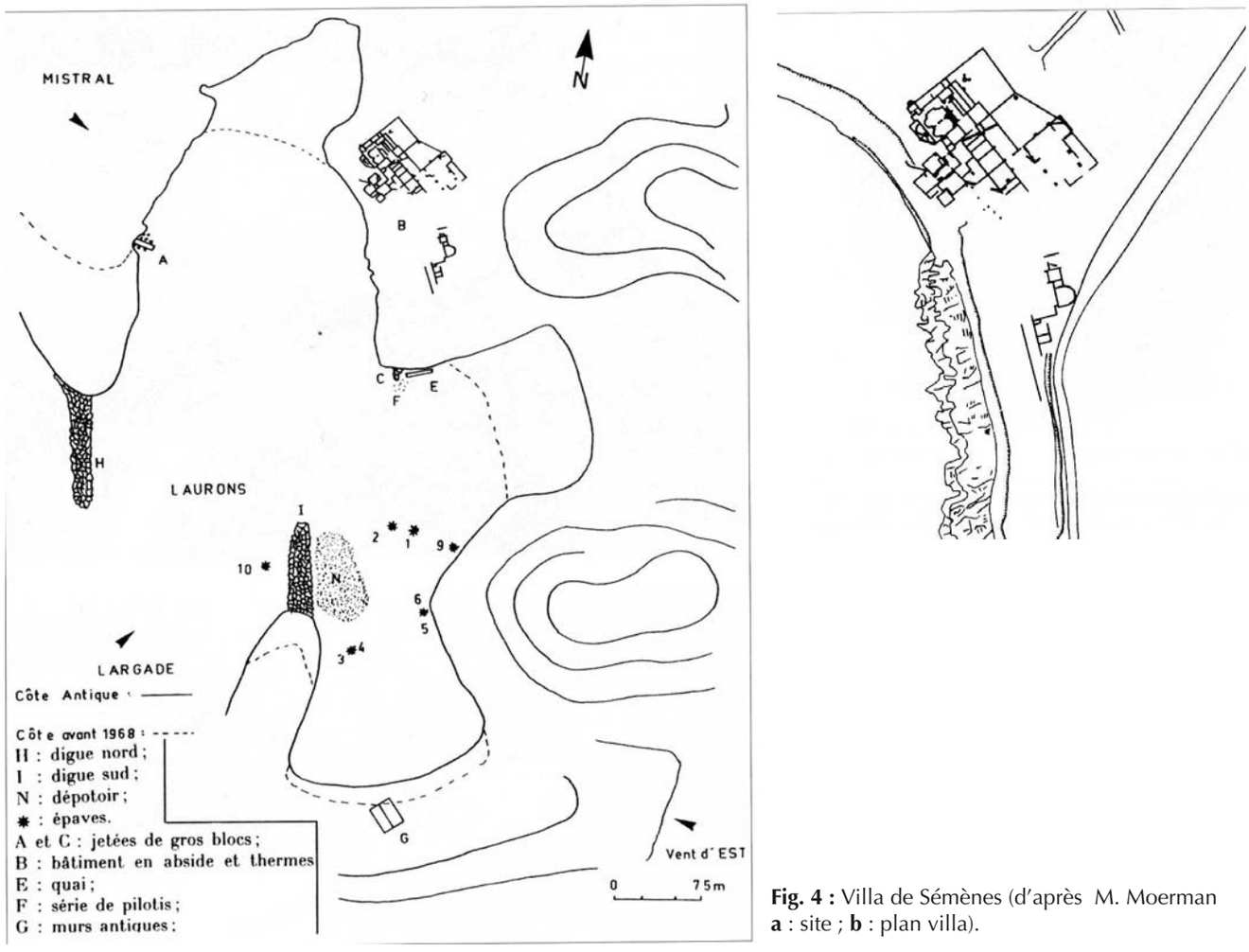


Fig. 4 : Villa de Sémènes (d'après M. Moerman **a** : site ; **b** : plan villa).

Brioni d'importance inégale. Sur le continent proprement dit, une analyse de ce type est évidement beaucoup plus difficile à réaliser en raison d'une documentation insuffisante tant sur l'ampleur réelle de chaque édifice que de leur nombre largement indéterminé. On relève cependant comme on vient de le voir l'existence de villas apparemment modestes, identifiées fondamentalement non par leurs matériaux luxueux mais en raison de la présence d'installations agricoles. Par un mouvement de balanciers, après une période où l'on s'est intéressé seulement aux villas ou aux parties résidentielles, on en conclut aujourd'hui que sur ces fouilles récentes "seule la *pars rustica* a été dégagée" ; mais en l'absence de preuves, l'existence d'une véritable "*pars urbana"*, pour reprendre le vocabulaire convenu, m'apparaît nullement assurée. En d'autres termes, dans le cas du littoral, des villas "monofonctionnelles", à dominante résidentielle ou productive, ne sont pas totalement à écarter. L'exemple des îles montrent que des domaines véritablement hiérarchisés, avec des constructions spécialisées, demeure largement possibles sur le littoral méditerranéen gaulois. Toutefois, ce phénomène insulaire, la constitution de véritables royaumes, ne saurait être généralisé à toutes les îles : l'ouvrage *Des îles côte à côte2003,* plusieurs fois déjà cité, montre en effet que la plupart, sans être totalement désertées, n'ont pas pour autant nécessairement abrité une villa même modeste.

Deux points méritent une attention particulière. Le premier prolonge l'analyse précédente dans la mesure où l'on connaît au moins un cas, celui de Loupian, où la partie résidentielle de la villa des Prés Bas n'est pas construite à proximité du littoral, en l'occurrence celui de l'étang de Thau (Lugand Bermond 2001, p. 244-262), même si cette villa occupe une position panoramique légèrement dominante. En revanche, sur le littoral, au moins pendant une phase de la grande villa, des installations techniques, commerciales et/ou artisanales ont été établies. Il semble difficile d'invoquer un caractère insalubre ou dangereux de l'étang pour expliquer l'éloignement relatif de la partie la plus résidentielle du domaine : au contraire l'absence de tempête dans ce qui peut être considéré comme

un lac intérieur aurait dû faciliter l'installation d'équipements résidentiels au contact même de l'eau, sur le modèle abondamment repris sur les peintures murales et raillé précisément sur ce point par Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, XXV, 117 (Lafon 1996). Dans le cas de Loupian, les générations de propriétaires qui se sont succédé pendant plusieurs siècles sur le site n'ont pas éprouvé le besoin de tirer pour eux-mêmes un plus grand profit de ce voisinage.
Le deuxième point concerne l'existence de viviers isolés, du moins en apparence, sur le littoral. Traditionnellement ces viviers, même de petite taille, sont considérés comme une des caractéristiques essentielles des villas maritimes. Objets de très nombreuses critiques à l'époque de Cicéron (Lafon 2001, p.164-178), ils deviennent rapidement, vraisemblablement en perdant une partie au moins de leur fonction productive, un élément essentiel du décor, notamment comme salle à manger des villas maritimes, voire de celles qui tentent de les reproduire à l'intérieur des terres… De fait ces viviers sont de plus en plus intégrés à l'architecture même des villas les plus luxueuses.
La présence de plusieurs viviers dans la région de Saint-Raphaël/ Sainte-Maxime (fig. 1), ménagés dans le banc rocheux, présente donc un caractère qui peut sembler incongru : aucun bâtiment de villa n'est connu dans les environs strictement immédiats et, qui plus est, dans plusieurs cas l'existence même de ces bâtiments est loin d'être prouvée. On remarque que si les aménagements techniques de ces viviers semblent parfaitement conformes aux descriptions antiques, les surfaces couvertes, comme le fait qu'ils soient pour l'essentiel creusés dans le banc rocheux et non construits avec des "digues" maçonnées sur un littoral sableux, les font entrer dans les séries les plus modestes. Il n'est évidemment plus possible comme on l'a fait longtemps de les confondre avec des installations nécessaires à la préparation de sauces ou de salaisons connues en Provence plus à l'ouest, notamment en Camargue. Si un tel vivier paraît attesté à Saint-Cyr, les témoignages sur les autres grands complexes sont plus rares. Il serait cependant exagéré de penser qu'en Gaule ces viviers sont réservés à des villas plus modestes, dans une perspective productive, alors même que les restes des villas nous demeurent encore totalement inconnus.
En Italie centrale les villas maritimes apparaissent rarement comme un phénomène isolé. Elles témoignent en revanche d'une vie sociale intense, celle d'échanges entre aristocrates pendant essentiellement la période estivale, permettant ainsi de recréer relativement loin de Rome les pratiques urbaines (Lafon 2001, p. 187-203). En est-il de même, y compris à une échelle sociale plus réduite, en Gaule ? En d'autres termes peut-on relever sur ce littoral de concentrations qui permettraient à ces villas de jouer un rôle comparable ? Les cartes de répartition, par définition incomplètes comme cela a déjà été dit, obligent à rester prudent. Toutefois, on peut relever semble-t-il, une relative concentration sur le littoral varois, notamment dans les environs de Fréjus. Cette impression ne repose pas seulement sur la densité des opérations réalisées par le centre archéologique du Var ! Si l'on prend en compte en effet un état ancien de la documentation, avant la seconde guerre mondiale pour aller vite, avec un nombre de sites nécessairement beaucoup plus réduit dans tous les secteurs littoraux, l'importance de cette seule région littorale est encore plus prégnante. Il y a donc bien un particularisme, lié vraisemblablement à la présence de la colonie de Fréjus mais où les caractéristiques physiques du littoral (rocheux, découpé etc.), correspondant aux critères d'*amoenitas* romaine, sont particulièrement favorables.
De ce point de vue la grande inconnue demeure le golfe de Marseille qui présente les mêmes caractéristiques géographiques auxquelles s'ajoute une dimension culturelle exceptionnelle : tout cela aurait dû permettre le développement de ces constructions. On songe en particulier pour cet aspect culturel à l'origine grecque de la cité qui permet des comparaisons directes avec Naples et son golfe, lieu de destination favori des élites romaines. Lieu d'exil pour aristocrates romains (fortunés) tel que Sextius, les liens avec l'Italie n'ont pas diminué au moment où se met en place le modèle de ces constructions. Sénèque exilé en Corse montre la poursuite de ces pratiques. Dans les deux cas on peut penser que les résidences correspondantes de ces exilés devaient rester proches de celles qu'ils avaient connues en Italie même si l'isolement était vraisemblablement plus grand à l'époque impériale.
Pour en revenir à Marseille, l'urbanisation et plus précisément le développement du port au nord du Vieux Port ont oblitéré la plupart des constructions potentielles et on peut seulement signaler quelques points sur la carte (Rothé-Treziny, 2001, p. 739, 740 etc.). Il reste en effet les témoignages anciens déjà recensés par F. Benoit dans la plus ancienne version de la CAG des Bouches du Rhône (Benoit 1936). Il faut souhaiter que des travaux de prolongement du métro ou ceux entrepris dans le cadre d'Euroméditerranée pourront être mis à profit pour lever un coin du voile pour les environs immédiats de la ville. En revanche, les villas de Cassis, Carry ou Martigues peuvent être rangées dans le même ensemble et complètent, au moins sur les marges, le dispositif marseillais.

Il reste donc difficile face à toutes ces inconnues d'apprécier l'ampleur du phénomène, pour ne rien dire de la nature des propriétaires et donc de vérifier en Gaule l'importance du modèle social suggéré par les villas italiennes surtout quand elles sont concentrées dans un périmètre étroit comme le golfe de Naples. Toutefois les données déjà

disponibles permettent une première approche et valident l'idée d'un intérêt certain porté au littoral gaulois par les propriétaires de villas. Ceux-ci reproduisent de façon assez fidèle les spécificités des modèles littoraux italiens en profitant des atouts offerts par la qualité du littoral. Il reste cependant beaucoup à faire, notamment dans la reprise de l'identification de la fonction de certains sites. Je pense par exemple à Balaruc où l'ensemble des restes connus est assimilé à ceux d'une agglomération. La qualité architecturale de certains blocs n'est pas incompatible avec celle attendue d'une grande villa monumentale. La présence de sources thermales pourrait être l'indice supplémentaire d'une telle identification : on pense non seulement au cas de Baïes qui a vu naître la plus grande concentration connue de villas maritimes au point qu'elles sont devenues proverbiales (à propos des villas du Lac de Côme construites *more baiano* selon Pline le Jeune) mais également à de très nombreuses villas du littoral étrusque construites à proximité immédiate de sources thermales. Ce principe se retrouve très tard à Split, en Croatie, il a pu jouer un rôle de fixateur en plusieurs points du littoral gaulois.

Bibliographie

AGOSTINI 1986 : Paul Agostini, Le site romain de Piantarella, Bonifacio, *Archeologia Corsa, Etudes et Mémoires*, 1986, p. 3-30.

ARNAUD 2003 : Annie Arnaud, Les îles de Lérins, Sainte-Marguerite et Saint– Honorat (Cannes, Alpes maritimes) dans *Des îles côte à côte 2003*, p. 175-185.

BARBET 2008 : Alix Barbet, *La peinture murale en Gaule romaine*, Paris, 1998.

BENOIT 1936 : Fernand Benoit, *Carte archéologique de la Gaule, les Bouches du Rhône*, Paris, 1936.

BRUN 1988 : Jean-Pierre Brun *et alii*, Les villas maritimes du domaine de Pardigon, (Cavalaire, La Croix Valmer), Travaux du centre de documentation archéologique de Toulon, 1988.

BRUN 1999 : Jean-Pierre Brun, *CAG 83, Le Var*, Paris, 1999, deux volumes.

GATEAU 1996 : Florence Gateau *et alii*, *CAG 13, 1, L'étang de Berre*, Paris, 1996.

DES ILES COTE A COTE 2003 : Michel Pasqualini *et alii* (direct), *Des îles côte à côte. Histoire du peulement des îles de l'Antiquité au Moyen-Age (Provence, Alpes maritimes, Ligurie, Toscane)*, Aix-en-Provence, 2003 (Bulletin archéologique de Provence, supplément 1).

LAFON 1996 : Lafon Xavier, A prpos des villas maritimes, : cadre réel et cadre rêvé d'après les représentations figurées dans G. Siebert (édit.), Natureet paysage dans la pensée et l'environnement des civilisations antiques, Strasbourg, 1996, p. 129-144.

LAFON 2001 : Lafon Xavier, Villa maritima, *Recherches sur les villas littorales de l'Italie romaine*, Rome, 2001 (BEFAR 307).

LUGAND-BERMOND 2001 : Mac Lugand, Iouri Bermond *et alii*, *CAG34/2, Agde et le bassin de Thau*, Paris, 2001.

MOERMAN 1994 : Martine Moerman, *Le port romain des Laurons (Martigues)*, Thèse, Université de Provence.

PASQUALINI 2003 : Michel Pasqualini, Les îles d'Hyères, dans *Des îles côte à côte 2003,* p. p. 123- 127.

ROTHE-TREZINY 2005 : Marie-Pierre Rothé et Henri Treziny, *CAG 13/3, Marseille et ses alentours*, Paris, 2005.